

## COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 06 novembre 2020 à 20h30  
sous la présidence de M. BURGER Marc

Date de convocation : 02 novembre 2020

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 12

Présents : M. BURGER Marc, Maire,  
Mmes et MM. DINDINGER Elodie, ANTHONY Roger, DORCZYNSKI Maxime SUM Jean-Pierre,  
KURTZ Rémi, SEEWALD Biljana, ENSMINGER Julien, GUILLAUMÉ Audrey, FAUTH Jonathan,  
MILBACH Yves, WASBAUER Raymond.

Absents : STUMPF Etienne

Procuration : VIEUX Salomé donne procuration à BURGER Marc, KEMPF Thierry donne  
procuration à SEEWALD Biljana

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la réunion du 18 septembre 2020
2. Désignation d'une rue
3. Désignation de l'adresse de la salle polyvalente
4. Rédaction du bulletin communal
5. Cadeau de Noël des anciens
6. Divers

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h30.

#### **2020-75/9.1 Approbation du PV de la réunion du 18 septembre 2020 :**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **approuve**, à l'unanimité des membres présents, le compte rendu de la réunion du 18 septembre 2020.

#### **2020-76/8.3 Désignation d'une rue :**

Lors de la dernière réunion, le Maire avait proposé aux conseillers de réfléchir à la nomination de la rue qui part à droite à la sortie du village en allant à Volksberg.  
Le Maire propose de retenir : rue de la fontaine.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant :

- L'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination de la voie nouvelle reliant la Grand'rue du nom de « rue de la fontaine»,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'adopter la dénomination « rue de la fontaine »,
- d'attribuer le numéro 1 rue de la fontaine à DINTINGER Jean-François et VIEUX Salomé,
- d'attribuer le n°3 rue de la fontaine au GAEC DINTINGER,
- d'autoriser le Maire à signer le devis pour l'acquisition d'un nouveau panneau de désignation de rue,
- d'autoriser le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **2020-77/8.3. Désignation de l'adresse de la salle polyvalente :**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de donner une désignation à l'adresse de la salle polyvalente, d'une part à cause de la création de la ligne téléphonique et d'autre part pour faciliter l'échange de toutes les correspondances.

Le Maire propose de donner le n° 19 rue du stade à la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'attribuer le n° 19 rue du stade à la salle polyvalente
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **2020-78/9.1 Rédaction du bulletin communal :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors d'une précédente réunion, il a été décidé de reconduire la rédaction du bulletin communal et d'en faire la publication annuelle avant les fêtes de fin d'année.

Le Maire propose aux conseillers faisant partie du comité de rédaction, de rassembler les articles pouvant être publiés dans le prochain numéro.

### **2020-79/9.1 Cadeau de Noël des anciens :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les aînés du village se verront offrir un panier garni par la commune étant donné que le repas annuel ne pourra se faire dans le contexte sanitaire actuel (COVID 19).

Le Maire détaille les articles qui composent le panier garni et propose au Conseil Municipal de l'autoriser à passer commande d'un panier d'une valeur de 25 € environ auprès de l'Epicentre.

La confection des paniers se fera le 12 décembre 2020. La distribution se fera au cours du week-end des 19 et 20 décembre 2020.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de fixer la valeur du panier garni à 25 € environ,
- d'autoriser le Maire à passer commande auprès de l'Epicentre,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **2020-80/3.3 Divers :**

- **Ouverture salon de coiffure :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le salon de coiffure ne peut pas encore ouvrir ses portes étant donné le contexte sanitaire actuel. Il propose au conseil municipal de décaler les deux mois de loyer offerts à compter de la date d'ouverture du salon.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de décaler les deux mois de loyer offert à compter de la date d'ouverture du salon de coiffure.

- **Décoration de Noël du village :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la traditionnelle journée de travail pour l'installation des décorations de Noël dans le village n'aura pas lieu cette année étant donné le contexte sanitaire. Il précise que l'agent communal mettra en place uniquement le calendrier, la crèche, le grand sapin au centre du village et installera les lumières de Noël. Le reste des décorations ne sera pas mis en place.

- **Route de Tieffenbach :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les panneaux de signalisation ont été mis en place sur le chemin communal allant à Tieffenbach. L'arrêt de circulation a été pris le 05/11/2020 et est affiché en mairie.

- **Eclairage rue du stade :**

Julien ENSMINGER souligne l'absence d'éclairage en bas de la rue du stade.

Le Maire propose de contacter l'entreprise EST RESEAUX afin d'établir un devis pour l'installation d'un poteau d'éclairage supplémentaire en bas de la rue du stade.

Tous les points à l'ordre du jour sont traités, le Maire clôt la séance à 21 h 00.

Weislingen, le 9 octobre 2020

Le Maire,  
BURGER Marc

